



Communiqué de presse

Avis favorable à l'unanimité de la commission d'enquête pour CLEO, le projet de la 2^{de} ligne de tram de l'agglomération orléanaise

Après l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui aura duré six semaines (du 16 mars au 30 avril 2007) et aura attiré 1300 personnes, la commission d'enquête s'est prononcée, après avoir, entre autres, analysé les 1100 remarques consignées dans les registres : elle est unanime et émet un avis favorable pour le projet de la 2^{de} ligne de tramway de l'agglomération orléanaise.

Les élus de l'AggLO se réjouissent de cette décision ; décision encourageante pour l'arrêté de DUP (décision du Préfet), attendu fin novembre 2007, afin de lancer les travaux courant 2008.

Une enquête publique de qualité

La commission d'enquête conclut que l'enquête publique s'est déroulée dans les règles de l'art : les conditions ont été réunies afin d'assurer les permanences dans de bonnes conditions, une accessibilité aux dossiers et registres et une information relative au projet de qualité pour le public.

Par ailleurs, les commissaires enquêteurs ont souligné la qualité du dossier d'enquête, bien documenté, ont également apprécié le découpage du tracé en 9 séquences urbaines et l'argumentation du choix retenu pour chacune d'elles.

Les grands choix de l'AggLO validés par la commission d'enquête

Les conclusions du rapport montrent que la majorité des habitants de l'agglomération orléanaise sont favorables à :

- un tramway fer
- une 2^{de} ligne de tram, ligne structurante des transports en commun Est-Ouest de l'agglomération orléanaise
- un tracé court de 11,8 km
- un passage par le centre historique d'Orléans

La commission d'enquête valide donc le tracé CLEO de 11,8 km, desservant les communes de la Chapelle Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean de la Ruelle, Orléans et Saint-Jean de Braye parce qu'il répond « *de manière satisfaisante aux attentes en termes de service rendu, de recherche de meilleure proximité de la population, d'insertion environnementale, d'intermodalité et d'équilibre entre les divers modes de transport* ».

Pour la commission, le projet CLEO, en plus de répondre à l'un des objectifs visés au PDU (Plan de Déplacements Urbains) - rééquilibrer les modes de déplacement pour plus d'efficacité, permettra de structurer et d'accompagner les développements urbains.

La commission exprime cependant 4 demandes.

● L'AggLO a déjà anticipé 3 d'entre elles :

- **L'insertion du tram en site propre** dans le secteur Madeleine-Carmes. Cette possibilité a été étudiée par l'AggLO avec la ville d'Orléans, qui a déjà fait savoir que cette solution, si elle agréait les habitants et les commerçants, pouvait être retenue.
- **une prise en compte des observations consignées dans les registres** pour la poursuite des études de projet. Les élus de l'AggLO se sont engagés dès le départ à prendre en compte les observations exprimées durant l'enquête publique et à apporter un soin particulier aux études détaillées du projet et à la définition des mesures compensatoires à mettre en œuvre.
- **une capacité à répondre à la fréquence de passage entre le pôle d'échanges Place de Gaulle et les gares** : souhait de la commission d'enquête auquel l'AggLO souscrit et saura répondre avec des réponses techniques déjà préparées.

● Autre demande de la commission : **un réexamen de la variante D2 sur Saint Jean de Braye**¹ « *qui semble présenter des avantages similaires à celui prévu au dossier d'enquête publique sans en avoir les inconvénients liés au franchissement à niveau de la ligne SNCF* ». Cette variante de tracé avait été étudiée par l'AggLO, mais écartée dans la mesure où elle offrait une capacité moindre en termes de clientèle potentielle et d'aménagements urbains, et que la solution routière au sud de la voie ferrée bénéficiait de la préférence de la municipalité de Saint-Jean de Braye. Cependant, le maître d'ouvrage va approfondir l'étude par le passage routier au nord de Saint-Jean de Braye, d'un point de vue technique mais aussi financier.

Le rapport complet de la commission d'enquête est consultable dès mercredi 20 juin 2007 à l'AggLOthèque, au siège de l'AggLO Espace St Marc et sur le site internet de l'AggLO : www.agglo-orleans.fr

Contact :
Laurence Jolivet
Chargée de communication CLEO
02 38 78 49 72
ljolivet@agglo-orleans.fr

¹ Depuis Orléans, la variante emprunte le boulevard Marie Stuart puis rejoint le quartier de Pont Bordeau. Le tracé longe les voies ferrées au nord (rue Jean Jaurès, rue Moulin, mail de Gradoux) et se termine à l'extrémité Est du boulevard Emile Bernon, prolongé jusqu'à la gare.